



COMMUNE DE JURIENS

AVIS D'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Juriens soumet à l'enquête publique, du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023 :

- le plan d'affectation communal (PACom)
- le règlement sur le plan d'affectation communal (RPACom)
- la constatation de la nature forestière en bordure de zone à bâtir

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi que ses annexes.

Le dossier est déposé au greffe communal pour la durée de l'enquête publique, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture des bureaux. Le dossier est également publié sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête.

Une délégation de la Municipalité, accompagnée de son mandataire sera à disposition pour répondre aux questions le 21 juin 2023, sur inscription préalable auprès du greffe.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité